

Service Agriculture Forêt
Pôle Forêt
Unité Défrichement

Marseille, le

[http://bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/
Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement/](http://bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement/)

Affaire suivie par :

ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr

Refer : DEF-22-033-009

Monsieur le Gérant,

Vous avez formulé la demande d'autorisation de défrichement suivante pour le compte de la SAS ROCHER MISTRAL, enregistrée en date du 26/01/2022 sous le n° DEF-22-033-009 :

Terrain	Commune de LA BARBEN, parcelles AI 34, 35, 45, 58 à 60, 70, 90, 170, 184 et AM 69
Demande	Autorisation de défricher 23 335 m ² en vue de la construction de bâtiments et la mise en place de circulations pour l'aménagement du site du Château de la Barben. Dossier complet en date du 15/11/2022 (surface retenue suite à l'instruction : 23 335 m ²)

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, un arrêté portant autorisation de défrichement.

Cette autorisation a été délivrée sous condition de réalisation de travaux de boisement, reboisement, autres travaux sylvicoles ou du versement d'une indemnité au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois dont le montant équivalent vous a été communiqué. Conformément à l'article L.341-9 du Code Forestier, **il vous appartient de déterminer les modalités d'exécution de cette obligation dans un délai de 1 an à compter de la notification de l'autorisation.**

En application de l'article L.341-4 du Code Forestier, les travaux de défrichement ne pourront être entrepris que 15 jours au moins après affichage de l'arrêté sur le terrain, de manière visible de l'extérieur. L'affichage devra être maintenu pendant la durée de l'exécution du défrichement.

Je vous rappelle que la présente décision accompagnée du plan pourra être consultée en Mairie pendant toute la durée des travaux de défrichement. L'affichage devra être maintenu pendant deux mois. L'inobservation de ces règles d'affichage est passible d'une contravention de 3^e classe.

L'autorisation qui vous est délivrée au titre du Code forestier a une durée de validité de 5 ans.

Cette autorisation ne préjuge en rien des dispositions d'autres réglementations applicables au terrain concerné notamment au titre du Code du patrimoine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de ma considération distinguée.

SAS ROCHER MISTRAL

Monsieur le Gérant Vianney AUDEMARD D'ALANCON

Château de la Barben

13330 LA BARBEN

dboissinot@rochermistral.com / phpiquet@performa-environnement.fr

LR/AR électronique

Copie : Mairie de LA BARBEN(Service Urbanisme) - cabinet@labarben.fr

P.J. :

- arrêté d'autorisation
- plan d'emprise de défrichement
- synthèse des observations du public
- note « Motifs de la décision » et ses annexes
- note d'information sur la compensation des défrichements au titre du Code forestier
- déclaration de choix
- brochure OLD
- plaquette d'information pour les travaux en période estivale